

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 17 novembre 2025 N° CP-2025-8-6-1 N° applicatif 13341

6 ème **Commission** Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

DirectionDirection culture et patrimoine

Service consulté

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DES PARTENAIRES LABÉLISÉS, FESTIVALS ET SCÈNES D'ALSACE

Résumé : Ce rapport a pour objet le conventionnement avec plusieurs partenaires structures labélisées, festivals et Scènes d'Alsace.

1. Conventionnement avec les scènes labélisées et les scènes d'Alsace

A. Théâtre Jeune Public (TJP), scène labellisée

Les scènes labellisées de rayonnement alsacien contribuent à un aménagement équilibré du territoire en matière d'offre culturelle. Elles favorisent une permanence artistique et culturelle, accompagnent les artistes alsaciens dans la réalisation de leurs projets de création artistique et favorisent la pratique artistique et culturelle.

C'est à ce titre que la Collectivité européenne d'Alsace soutient le l'association TJP reconnue « Centre dramatique national » par le Ministère de la Culture.

Par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 49 500 € à l'association pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2025. Cette subvention est régie par les dispositions spécifiques de la convention financière signée le 28 mai 2025 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association TJP.

Suite à l'arrivée de la nouvelle directrice du TJP, Kaori Ito, en 2023 et à la rédaction de son projet artistique et culturel, un nouveau projet de convention pluriannuelle d'objectifs a été travaillé pour la période 2025/2026 associant l'association, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Il est proposé d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs joint en annexe 1 au présent rapport.

B. Espace 110, Scène de territoire

Dans le cadre de ses orientations pour la culture, approuvées par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a affirmé sa volonté de déployer une politique de la culture comme vecteur de cohésion sociale mais aussi d'attractivité des territoires et de rayonnement de l'Alsace.

La création d'un réseau des Scènes d'Alsace et de Territoire, élément structurant de cette politique, a été créé en 2023 par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-9-6-10 du 13 novembre 2023. C'est à ce titre que la Collectivité soutient l'Espace 110.

Par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2025. Cette subvention est régie par les dispositions spécifiques de la convention financière signée le 21 mai 2025 entre la Collectivité et l'association.

En avril 2024, l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) mention « art et création » a été attribuée pour le projet de l'Espace 110 par le Ministère de la Culture pour la période 2024-2027. Cette attribution est liée à la mise en œuvre d'un programme d'actions qui s'articule autour du soutien aux artistes, à la création et la diffusion artistique mais aussi à la transmission et au partage en direction des publics.

Une convention pluriannuelle d'objectifs formalise ce nouveau cadre de soutien associant l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville d'Illzach et l'association Espace 110 pour la période 2025/2027. Il est proposé d'approuver ce projet de convention pluriannuelle d'objectifs joint en annexe 2 au présent rapport.

2. Conventionnement avec les Festivals d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne le développement d'une offre festivalière sur l'ensemble de son territoire. Ces évènements, porteurs d'une identité artistique forte et d'un ancrage territorial affirmé, contribuent au rayonnement de l'Alsace.

Riches et diversifiés, les festivals favorisent la rencontre des publics, renforcent le lien social et participent à l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

Afin de structurer cet engagement, un réseau des « Festivals d'Alsace » a été créé par la délibération n° CD-2024-1-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 15 mars 2024. Il rassemble aujourd'hui 14 festivals à fort rayonnement, représentatifs de la diversité des expressions artistiques et implantés sur l'ensemble du territoire alsacien. Ce réseau met en valeur des manifestations devenues incontournables dans la vie culturelle locale et régionale, qui contribuent à inscrire durablement l'Alsace comme une terre de festivals.

A. Le Festival Momix

Par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 45 000 € à l'association Centre de Rencontres d'Echange d'Animation (CREA) pour la mise en œuvre du festival MOMIX 2025. Cette subvention est régie par les dispositions spécifiques de la convention financière signée le 5 juin 2025 entre la Collectivité et l'association.

Depuis 2024, avec l'arrivée de Marie Normand en tant que nouvelle directrice artistique du festival MOMIX, un projet artistique et culturel renouvelé se déploie, tout en préservant

l'identité « jeune public » qui fait de ce festival une référence reconnue aux niveaux national et international.

Dans ce cadre, un nouveau projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2028 a été élaboré, associant l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Kingersheim et l'association Centre de Rencontres d'Echange d'Animation. Il est proposé d'approuver ce projet de convention, joint en annexe 3 au présent rapport.

B. Le Festival Musica

Par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association MUSICA, Festival international des musiques d'aujourd'hui de Strasbourg. Cette subvention est régie par les dispositions spécifiques de la convention financière signée le 26 mai 2025 entre la Collectivité et l'association.

L'association MUSICA organise chaque année un festival de renom consacré à la musique contemporaine, mettant en lumière des œuvres de grands compositeurs et des créations inédites, autour de thèmes audacieux et variés. Se déroulant entre fin septembre et début octobre dans plusieurs lieux de Strasbourg, il favorise la découverte des musiques de création par le plus large public, grâce à une programmation riche en concerts et rencontres. L'association organise par ailleurs « Mini Musica », un événement à destination du jeune public. Engagée dans une démarche écologique, l'association participe aussi à la transition environnementale du secteur artistique et culturel, tout en promouvant une vision ouverte et inclusive des musiques de création.

Il est proposé d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association MUSICA, Festival international des musiques d'aujourd'hui de Strasbourg pour la période 2025-2028, associant l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg, joint en annexe 4 au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

I. Au titre du conventionnement avec les scènes labélisées et les scènes d'Alsace

- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026 à conclure avec l'association Théâtre Jeune Public, l'État, la Région Grand Est et la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, jointe en annexes 1 à 1-1 au présent rapport et de m'autoriser à la signer. Il est précisé que par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 49 500 € à l'association Théâtre Jeune Public pour la réalisation de son projet artistique et culturel 2025 et une convention de financement entre la Collectivité et l'association TJP a été signée le 28 mai 2025.
- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 à conclure avec l'association l'Espace 110, l'État, la Région Grand Est et la Ville d'Illzach, jointe en annexes 2 à 2-1 au présent rapport et de m'autoriser à la signer. Il est précisé que par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association Espace 110 pour la réalisation de son projet artistique et culturel 2025 et une convention de financement entre la Collectivité et l'association l'Espace 110 a été signée le 21 mai 2025.

II. Au titre du conventionnement avec les Festivals d'Alsace

- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 à conclure avec l'association Centre de Rencontres d'Echange d'Animation, l'État, la Région Grand Est, et la Ville de Kingersheim, jointe en annexe 3 au présent rapport et de m'autoriser à la signer. Il est précisé que par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 45 000 € à l'association pour la réalisation de son projet artistique et culturel 2025 et une convention de financement entre la Collectivité et l'association Centre de Rencontres d'Echange d'Animation a été signée le 5 juin 2025.
- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 à conclure avec l'association MUSICA, l'État, la Région Grand Est, et la Ville de Strasbourg, jointe en annexes 4 à 4-1 au présent rapport et de m'autoriser à la signer. Il est précisé que par délibération n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association MUSICA pour la réalisation de son projet artistique et culturel 2025 et une convention de financement entre la Collectivité et l'association MUSICA a été signée le 26 mai 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.